- C -

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 2 377 pétitionnaires.

Désignation : Citoyennes et citoyens du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement, publié dans la Gazette officielle du Québec du 27 février dernier, aurait pour effets de réduire les prestations d'aide sociale versées aux personnes âgées de 55 à 58 ans et aux couples avec enfants de moins de 5 ans, ainsi que de diminuer l'accessibilité aux services en toxicomanie avec hébergement;

CONSIDÉRANT QUE le niveau des prestations d'aide sociale est déjà insuffisant pour permettre de couvrir adéquatement les besoins de base de ces personnes et familles ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement aura pour effet de rendre encore plus difficile l'accès au marché du travail pour les personnes et familles touchées, alors qu'il s'agit d'un des principaux objectifs qu'il vise ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement découle d'un agenda irréaliste de retour au déficit zéro pour le Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées surviennent au moment même où le régime d'assurance-emploi subit des compressions majeures;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, citoyennes et citoyens du Québec, demandons que le gouvernement du Québec abandonne immédiatement les coupes annoncées à l'aide sociale et retire définitivement son projet de règlement.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Françoise David

Françoise David, députée de Gouin

30-04-2013

Date